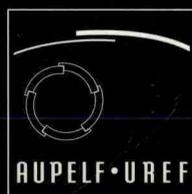


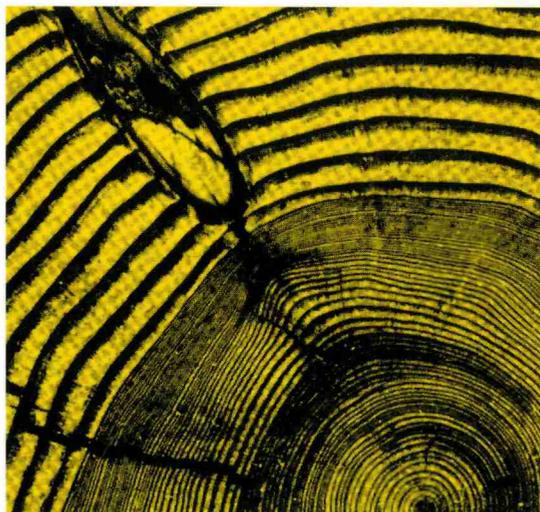
Sous la direction de
Michel Prieur
et Stéphane Doumbe-Bille

**DROIT,
FORÊTS ET
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



ds

actualité scientifique



BRUYLANT

**DROIT, FORÊTS
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Actes des 1^{ères} journées scientifiques
du Réseau « Droit de l'Environnement »
de l'AUPELF-UREF
à Limoges, France, 7-8 novembre 1994**

AUPELF-UREF – Réseau Droit de l'Environnement

DROIT, FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTES

des 1^{ères} journées scientifiques
du Réseau « Droit de l'Environnement » de l'AUPELF-UREF

à Limoges, France, 7-8 novembre 1994

sous la direction de MICHEL PRIEUR
et de STÉPHANE DOUMBE-BILLE

BRUYLANT
BRUXELLES
1 9 9 6

ISBN 2-8027-0758-2

D / 1996 / 0023 / 44

**© 1996 Etablissements Emile Bruylant, S.A.
Rue de la Régence 67, 1000 Bruxelles.**

**Tous droits, même de reproduction d'extraits, de reproduction photomécanique ou de traduction,
réservés.**

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

Avant-propos

La diffusion de l'information scientifique et technique est un facteur essentiel du développement. Aussi dès 1988, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF), mandatée par les Sommets francophones pour produire et diffuser revues et livres scientifiques, a créé la collection Universités francophones.

Lieu d'expression de la communauté scientifique de langue française, Universités francophones vise à instaurer une collaboration entre enseignants et chercheurs francophones en publiant des ouvrages, coédités avec des éditeurs francophones, et largement diffusés dans les pays du Sud, grâce à une politique tarifaire préférentielle.

Quatre séries composent la collection :

- Les manuels : cette série didactique est le cœur de la collection. Elle s'adresse à un public de deuxième et troisième cycles universitaires et vise à constituer une bibliothèque de référence couvrant les principales disciplines enseignées à l'université.

- Actualité scientifique : dans cette série sont publiés les actes de colloques organisés par les réseaux thématiques de recherche de l'UREF.

- Perspectives francophones : s'inscrivent dans cette série des ouvrages de réflexion donnant l'éclairage de la Francophonie sur les grandes questions contemporaines.

- Savoir plus Université : cette nouvelle série se compose d'ouvrages de synthèse qui font un point précis sur des sujets scientifiques d'actualité.

Notre collection, en proposant une approche plurielle et singulière de la science, adaptée aux réalités multiples de la Francophonie, contribue efficacement à promouvoir la recherche dans l'espace francophone et le plurilinguisme dans la recherche internationale.

Professeur Michel GUILLOU

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUPELF

RECTEUR DE L'UREF

Les journées scientifiques

COMITÉ D'ORGANISATION

Michel PRIEUR, professeur
Maryse GRANDBOIS, professeur
Maurice KAMTO, professeur
Ali MEKOUAR, professeur
Mariléna ULIESCU, professeur
Francis HAUMONT, professeur

Secrétariat du colloque

Stéphane DOUMBE-BILLE, professeur

Secrétariat du Réseau : Nicole PAULHIAC

Bureau européen de l'UREF : Nathalie HULOT

Journées organisées par l'UREF avec le concours de :
l'Université de Limoges, le Conseil Régional du Limousin,
le Conseil Général de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges

Les actes

Les textes ont été collectés par le CRIDEAU-URA 967 du CNRS,
Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement,
de l'Aménagement et de l'Urbanisme :

Aenza KONATE, Violaine MAZAUD et J.S. CHAIX,
coordination Anne CLAUDEL

143 rue François Perrin – 87 000 LIMOGES, France,
Tél. (33) 55 50 54 21, Fax : (33) 55 50 57 83, E-Mail claudel@unilim.fr

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Avant-propos	13
Introduction	17
Discours d'ouverture	
Intervention de Bernard DEVALLOIS, Vice-Président du Conseil Régional du Limousin, représentant Monsieur SAVY, Président	23
Rapports introductifs	
Rapport introductif n° 1 « <i>Forêts et équilibre biologique mondial</i> », par Bernard FAOHOM, Ingénieur des Eaux et Forêts (Cameroun)	29
Rapport introductif n° 2 « <i>Forêts : aspects économiques et développement durable</i> », par Luc BOUTHILLIER, Professeur à l'Université Laval (Québec)	45
Rapport introductif n° 3 « <i>Du rôle du droit national dans la protection des forêts</i> », par Michel LAGARDE, Docteur d'Etat en Droit, Professeur de législation forestière à l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (France)	69
Rapport introductif n° 4 « <i>Les forêts, 'patrimoine commun de l'humanité' et droit inter- national</i> », par Maurice KAMTO, Professeur de Droit Public, Directeur du CERDIE (Cameroun)	79
Rapports nationaux	
<i>Le régime juridique applicable aux bois et forêts en région Wallonne</i> , par Nicolas de SADELEER, Directeur adjoint du Centre d'étude du droit de l'environnement (Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, Belgique)	93
<i>Droits fonciers, problèmes agrofonciers et protection des forêts : statut du sol, rapports forêt-agriculture et pastoralisme : le cas de la région wallone en Belgique</i> , par Etienne ORBAN DE XIVRY, professeur à l'Université de Louvain en Belgique	99
<i>La législation forestière : aspects du droit brésilien</i> , par Paulo Affonso LEME MACHADO	111
<i>Rapport National du Cameroun</i> , par Celestin Modeste BOMBA, chercheur au Cerdie (Cameroun)	115
<i>Rapport national du Congo</i> , par Delphine Edith ADOUKI, Maître assistante à la Faculté de droit, Université Marien Ngouabi (Congo)	139
<i>La législation forestière en République de Guinée</i> , par Mohamed LANKAN TRAORE, Ingé- nieur des eaux et forêts, Chef de division économie et législation forestière (Guinée)	159

	PAGES
<i>La législation forestière à Madagascar</i> , par Georges Henri RAKOTONARIVO, Ingénieur des Eaux et Forêts, Antananarivo (Madagascar)	175
<i>Droit, forêts et développemet durable : le cas du Mali</i> , par Maître TIGNOUGOU SANOGO, Consultant S/C représentation FAO, Bamako (Mali)	185
<i>La législation forestière au Niger</i> , par Aboubakar MAÏDOKA, Niamey (Niger)	201
<i>Le régime forestier de la Roumanie</i> , par Mircea DUTU, Bucarest (Roumanie)	211
<i>Etat actuel de la législation forestière au Sénégal</i> , par Ibrahima LY, Assistant à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)	223
<i>Rapport de droit suisse</i> , par Anne PETITPIERRE, Professeur à la Faculté de droit, Avocate au Barreau de Genève (Suisse)	245
<i>Rapport national du Togo</i> , par Bougonou K. DJERI-ALASSANI, Eco juriste, Administrateur Civil, Ministère de l'Environnement et Essowavana TCHAKEI, Administrateur civil au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Lomé (Togo)	265
<i>Rapport national du Zaïre</i> , par Sayeman BULA-BULA	293
 Rapports de synthèse	
<i>Les institutions nationales de gestion des forêts</i> , par Marilena ULIESCU, Directeur de recherches de l'Académie roumaine à Bucarest (Roumanie).	309
<i>Les mesures incitatives et fiscales de protection des forêts</i> , par Thierry SCHMITT, Maître de Conférences, Université Robert Schuman de Strasbourg (France).	323
<i>Les instruments d'aménagement et de protection (les plans d'aménagement, la protection des espaces et des espèces, la lutte contre les incendies de forêt)</i> , par Etienne ORBAN DE XIVRY, Professeur à l'Université de Louvain (Belgique).	335
<i>Droits fonciers, problèmes agro-fonciers, protection des forêts (principalement Pays d'Afrique Noire francophone)</i> , par Jean-Marie BRETON, Maître de conférences, Doyen honoraire, Université de la Rochelle (France)	347
<i>Les droits des populations autochtones et les forêts (principalement dans certains pays francophones d'Afrique noire)</i> , par Etienne LE ROY, Professeur à l'Université de Paris I (France)	409
Synthèse de la première partie , par Francis HAUMONT, Professeur à l'Université de Louvain (Belgique)	427
 Aspects de Droit International	
<i>Aspects institutionnels et financiers de la protection des forêts en droit international</i> , par Alexandre Charles KISS, Directeur de recherches au CNRS et par Dubravka BOJIC, Centre de droit de l'environnement de l'Université Robert Schuman à Strasbourg	433

	PAGES
<i>Entre coopération incitative et ingérence écologique : les prémisses de la protection internationale des forêts tropicales</i> , par Bernard SAURA, Maître de Conférences à l'Université de Valenciennes	447
<i>Rio et les forêts : de la déclaration à la convention ?</i> , par Ali MEKOUAR, Professeur à l'Université de Rabat (Maroc), Legal Officer (FAO)	483
Synthèse de la deuxième partie , par Maryse GRANDBOIS, Professeur à l'université du Québec à Montréal	501
Conclusions Générales , par Michel PRIEUR, Professeur de droit, Doyen honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges, Directeur du CRI-DEAU URA 967 du CNRS.	503
Annexes	
<i>Liste des rapporteurs nationaux</i>	517
<i>Liste des participants</i>	518
<i>Déclaration de Paris</i> émise par le X ^e congrès forestier mondial, 17-26 septembre 1991	523
<i>Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe à Helsinki</i> , les 16-17 juin 1993	526
<i>Déclaration de principes</i> , non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts	540
<i>Action 21 : chapitre 11 : lutte contre le déboisement</i>	547
<i>Traité sur les forêts élaboré au Forum Mondial de Rio en 1992</i>	565
<i>Les forêts du monde Greenpeace, 1993.</i>	568

AVANT-PROPOS

Avant-propos

Les 7 et 8 novembre 1994, le réseau thématique de recherche de l'UREF « Droit de l'Environnement » a organisé, sur le thème « Droit, forêts et développement durable », ses premières journées scientifiques. Cet événement revêt, à bien des égards, une grande importance. Tout d'abord, par sa tenue, il permet au réseau, qui fut le premier réseau thématique de recherche de caractère juridique, de donner un caractère concret à la politique de l'UREF des journées scientifiques, qui sont l'occasion pour les chercheurs de l'ensemble de l'espace francophone de partager leurs réflexions sur le thème retenu. Certes, la création du réseau date formellement de septembre 1992 et on peut à juste raison s'interroger sur le temps mis par le réseau à organiser une telle rencontre. Il faut cependant savoir qu'à l'occasion de cette réunion constitutive, l'UREF avait organisé une grande rencontre interdisciplinaire sur l'environnement, à l'occasion de laquelle les juristes purent, trois mois seulement après la tenue de la conférence de Rio, se pencher sur une prospective nationale et internationale de ses principales implications, notamment au plan des principes, des institutions et des moyens d'exécution, dont l'importante question de la participation des populations et de la démocratie environnementale. Bien que les actes de cette rencontre n'aient pas pu être publiés par l'AUPELF-UREF, les principales interventions ont fait l'objet d'une publication dans la Revue Juridique de l'Environnement, dans sa première livraison de l'année 1993.

En s'attachant au thème des forêts, le Comité de réseau, entendait éclairer un des thèmes très à la mode pendant la phase préparatoire du processus de Rio mais sur lequel les négociations sur une éventuelle convention internationale achoppèrent assez rapidement pour être définitivement abandonnées. La forêt, qu'ont en commun tant les zones tempérées et boréales que tropicales, selon des caractéristiques géographiques et climatiques propres à chacune d'elles, reste assurément, l'un des derniers domaines ayant un enjeu mondial, à la fois pour les ressources qu'elle contient et pour son rôle dans l'équilibre écosystémique mondial. Cela est particulièrement vrai pour les forêts tropicales, qui, à peu près dans le même temps, ont fait l'objet de vives discussions à l'occasion de la négociation de la convention sur la diversité biologique et du nouvel Accord international sur les bois tropicaux.

Les difficultés d'un consensus observées lors de ces négociations mais surtout lors du processus préparatoire de Rio devaient déboucher sur une « Déclaration non juridiquement contraignante mais faisant autorité pour une gestion rationnelle des forêts ». Le titre même indique assez l'embarras de la communauté internationale et les limites actuelles d'une réglementa-

tion conventionnelle de caractère général, dont le besoin, pourtant, se fait sentir. L'intérêt marqué par la suite par la Commission du Développement Durable des Nations Unies pour la question d'une gestion durable des forêts, renforçait ainsi le souhait de la communauté scientifique de se pencher sur l'état de la question et de réfléchir sur les implications futures, tant au plan national qu'international, des positions arrêtées par les États.

Les journées scientifiques de Limoges fournissent une telle occasion. Selon une méthodologie originale qui aura permis à tous de participer activement aux débats et de confronter leurs points de vue, elles marquent une contribution non négligeable des juristes de l'environnement francophones. Du moins faut-il l'espérer avec la publication de l'ensemble des contributions – rapports introductifs, rapports nationaux et rapports généraux ainsi que le rapport de synthèse –, qui seront ainsi versés dans le débat public.

Michel PRIEUR et Stéphane DOUMBE-BILLE

INTRODUCTION

Objet et intérêt du colloque

Le caractère dramatique de la dégradation des forêts dans le monde interpelle la communauté internationale et exige une action urgente et globale. Comme les autres environnementalistes, les juristes, particulièrement de l'espace francophone, ne sauraient rester indifférents devant cette situation alarmante.

Réunis au sein du réseau « Droit de l'environnement » créé par l'AUPELF-UREF, leur colloque sera l'occasion d'une discussion approfondie sur les réponses que propose le droit à de telles menaces. Il portera une attention particulière aux forêts tropicales africaines dont le rôle est essentiel dans le maintien de l'équilibre du climat et de l'écosystème global de la planète, sans négliger les écosystèmes forestiers des pays tropicaux.

L'intérêt de ces réflexions qui débordent le champ francophone est triple :

- affirmer la spécificité du réseau dont c'est la première manifestation d'envergure quant à une question actuelle et cruciale pour la protection juridique de l'environnement ;
- faire le point sur l'état des législations nationales francophones et des discussions sur la protection internationale des forêts, quant à une éventuelle convention globale ou en vue de conventions régionales, dans la perspective du développement durable ;
- favoriser des échanges fructueux entre chercheurs du nord, du sud et de l'est.

Les réseaux de l'UREF

LE RÉSEAU « DROIT DE L'ENVIRONNEMENT »

Mis en place lors d'une réunion qui s'est tenue à Montréal le 1^{er} septembre 1992, le réseau est en fait opérationnel depuis juillet 1993, date à laquelle son comité de coordination a lancé un programme de recherches, de publications et d'aide, sous forme de bibliothèques minimales aux universités francophones du sud.

Le comité de réseau mis en place a tenu depuis la constitution du réseau des réunions chaque année.

Quatre projets de recherches retenus à la suite d'un appel à recherches doivent aboutir en 1995 : les obstacles institutionnels à une articulation étroite entre les politiques de protection de l'environnement et de développement ; centralisation et décentralisation, quel modèle administratif pour

une meilleure gestion de l'environnement ; espèces et espaces protégés en Afrique ; l'apport du droit foncier à la protection de l'environnement.

L'UREF

L'université des réseaux d'expression française, créée en 1987 à l'initiative du Sommet des Chefs d'Etat francophones, a été mise en place au sein de l'AUPELF (Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française). Université sans murs, en réseaux, elle mobilise et favorise le maillage entre universités, grandes écoles et organismes de recherche.

Opérateur des Sommets francophones pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'UREF développe ses programmes autour de trois volets ; avec ses réseaux thématiques de recherche et les réseaux spécifiques d'appui, l'UREF valorise les recherches et la réflexion scientifique et technique, (édition d'ouvrages, revues et produits multimédias, banques de données), elle contribue à la promotion de la science en français ; enfin, en proposant des programmes de bourses pour les étudiants et les chercheurs, en mettant en place des filières francophones, l'UREF favorise la formation partagée et la mobilité des étudiants.

La direction générale de l'AUPELF et le Rectorat de l'UREF sont à Montréal et 7 bureaux régionaux mettent en œuvre les programmes : le Bureau Afrique (Dakar), Asie du Sud Est (Hanoï) Amérique du Nord (Montréal), Caraïbe (Port-au-Prince), Europe (Paris), Monde Arabe (Beyrouth), Océan Indien (Antananarivo).

DISCOURS D'OUVERTURE

Discours d'ouverture

PAR

BERNARD DEVALLOIS

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN,
REPRÉSENTANT MONSIEUR SAVY, PRÉSIDENT

Vaste et passionnant sujet que celui qu'a choisi le réseau Droit de l'Environnement pour sa première manifestation d'envergure : « DROIT, FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ».

Un préalable sémantique : le mot vient du latin *foris* qui se réfère à ce qui est en dehors (sous entendu de la civilisation). *Silva* (la forêt latine) a donné naissance à sauvage, témoignant de la profonde angoisse générée par la forêt chez nos ancêtres. Je ne sais si vous aurez le temps de dissenter sur les relations complexes et anciennes entre l'homme et la forêt. Pour bien en comprendre la problématique, on ne peut ignorer cette dimension hautement symbolique de la forêt. Elles jouaient un rôle de sanctuaire à l'état de nature. « *Les forêts sont douces lorsque le monde n'y entre pas ; le saint y trouve son repos* » (Dhammapada bouddhiste). C'est en leur sein que se déroulaient les cérémonies initiatiques et les rituels magiques (cf. la forêt de Brocéliande). L'arbre, représente un symbole de vie, véritable lien entre la Terre, où il plonge ses racines et la voûte du ciel qu'il tente de rejoindre par sa cime. Pour Jung et les analystes modernes, la forêt symbolise l'inconscient par son obscurité et son enracinement profond. Depuis très longtemps la progression de la civilisation est passée par la conquête des forêts, défrichées par de valeureux pionniers. Aujourd'hui encore, sur le plan métaphorique au moins, défricher c'est faire avancer le progrès...

De nos jours, les forêts sont rentrées dans le rang. Seule la forêt amazonienne renvoie encore à cette dimension magique, voire expiatoire de notre inconscient collectif (cf. le film « la forêt d'émeraude »). C'est ce qui explique probablement l'engouement médiatique qu'elle provoque, au détriment parfois de forêts primaires tout aussi, voire plus menacées qu'elle.

Source de légendes et de mythes dans toutes les civilisations, les forêts ont également été source d'aliments, de matériaux (construction, armes...) et surtout d'énergie. Au même titre que les autres ressources naturelles, les forêts ont longtemps été considérées comme inépuisables, et donc sans valeur économique. Ce n'est que très récemment que sont apparues : prise de conscience du caractère fragile de ces ressources, notions de seuil d'irréversibilité, d'écosystème planétaire qu'il faut apprendre à gérer, au lieu de

gaspiller inconsidérément le capital des générations futures. Les forêts ne sont donc plus « en dehors du monde connu ». Au contraire l'avenir de notre planète – et accessoirement de ses habitants – pourrait bien être étroitement corrélé à leur devenir. « *Le temps du monde fini commence* » disait Paul Valéry. Ce qui, tout compte fait, est une bonne introduction à la notion de développement durable.

Vous allez donc parler de forêts, mais de quelles forêts ?

Le terme de forêt recouvre des termes largement différents : forêts boréales ou forêts tropicales ? Forêts humides ou forêts sèches ? Forêts ou simples plantations d'arbres ? Francis Hallé, chef de la mission radeau des cimes à la découverte de la canopée, insistant sur les différences à la fois économiques, esthétiques et biologiques entre forêts primaires et forêts secondaires, affirme que la différence entre elles est la même qu'entre un coca tiède dans un verre en plastique et du grand champagne dans un verre en cristal ! C'est vous dire s'il y a forêts et forêts...

Mais même si l'on veut simplement évaluer la superficie des forêts, on se heurte à un problème de définition. Ainsi si l'on prend la définition du X^e Congrès Forestier Mondial (réuni en septembre 91 à Paris), la forêt mondiale représente 3,6 milliards d'Ha (soit 27,6 % des terres émergées). En recourant à d'autres définitions, cette superficie varie de 2,4 à 6 milliards d'Ha !!! Un des intervenants de ce colloque, M. Mekouar (qui doit intervenir mardi) a ainsi pu estimer que, selon la définition retenue, la superficie forestière au Maroc variait de 11 % à 4,5 % du territoire ! Une paille !

Un second point que je souhaite aborder est l'abondance des solutions proposées. Comment s'y retrouver quand on n'est pas un spécialiste ? Il faudrait pouvoir disposer d'une évaluation critique pour éviter de confondre des fausses pistes et les vraies bonnes idées.

Je suis persuadé que vous allez y contribuer au cours de ce colloque. De manière non exhaustive et à titre indicatif, voici quelques questions que j'aimerais vous poser :

- L'intégration de la maîtrise foncière et de l'affectation des sols en relation avec l'aménagement du territoire n'est-il pas prioritaire pour mettre en place une politique de gestion durable des forêts ?
- Que penser des méthodes de type dette/Nature (debt for nature swap), remise de dette, Fonds Mondial pour la Forêt ?
- Quels outils d'incitation à la gestion durable des forêts doit-on promouvoir : taxation différenciée, code de bonne pratique etc. ?
- Faut-il boycotter les bois tropicaux ou plutôt intervenir sur le marché par le biais de la tarification (par l'intermédiaire d'une taxe reversée aux pays producteurs par exemple) ?

- Quel est l'intérêt des démarches de type « réserves intégrales » à la fois sur le plan éthique et humain et sur le plan de l'efficacité pour préserver les forêts primaires ?
 - La promotion des énergies alternatives au bois (solaire, ...) n'est-elle pas une solution indispensable à mettre en œuvre pour éviter la principale cause de déforestation (i.e. : utilisation du bois énergie, 50 % de la déforestation) ?
 - Le développement de nouvelles technologies forestières (bouturage par exemple) et les démarches d'agroforesterie sont-ils des pistes sérieuses ?
 - Les pratiques pluridisciplinaires associant sociologues, biologistes, ethnologues (etc.) ne sont-elles pas les seules à permettre d'éviter l'adoption de mesures technocratiques et/ou autoritaires ignorant les problèmes des populations autochtones dont il faut préserver les droits ?

Au vue de notre programme je pense avoir à la suite de vos travaux la réponse à la plupart de mes questions, et sûrement à bien d'autres auxquelles je n'ai pas pensé.

Enfin troisième axe de réflexion que j'aimerais vous soumettre : quels sont aujourd'hui les obstacles à la mise en place d'un droit international efficace pour gérer de manière durable les forêts ?

De nombreuses initiatives se développent depuis quelques années (OIBT, PAFT, documents issus de la conférence de Rio...). Pourtant elles se heurtent, me semblent-il, à quelques obstacles majeurs.

- Inégalité de développement entre pays intéressés au débat, débouchant sur le risque de néocolonialisme. Cette notion a été largement mise en avant pour bloquer tout avancée significative par les porte-parole du G77 (notamment indiens) dans la négociation sur la « déclaration de principe, non juridiquement contraignante » (*sic* !) de Rio.
- Problème de la souveraineté des nations, notamment des pays du Sud, accrochés à leurs prérogatives nationales et violemment opposés à toute esquisse d'un droit d'ingérence écologique.
- Refus du Nord d'investir suffisamment d'argent et d'accepter une remise en cause de leurs pratiques et de leurs responsabilités.
- Absence d'une autorité internationale disposant de réels pouvoirs de décision et de réglementation.

En conclusion je voudrais excuser le Président du Conseil Régional du Limousin, Robert SAVY, qui n'a pu être présent aujourd'hui et qui m'a demandé de le représenter. En tant que juriste et en tant que responsable d'une collectivité qui a fait le choix du développement durable et pour laquelle la ressource forestière est un élément important, il est particulière-

ment intéressé à vos travaux. En son nom, et au nom de tous les limousins, je vous souhaite donc la bienvenue dans cette région, qualifiée parfois de « Pays de l'Arbre et de l'Eau » et carrefour reconnu de la francophonie grâce au Festival International des Francophonies. Bon travail à tous.